

BASSIN D'ALIMENTATION DES CAPTAGES DE COULONGE ET ST HIPPOLYTE

PROGRAMME DE RECONQUETE DE LA QUALITE DE L'EAU
2015-2019

COMITE DE PILOTAGE – 04 JUILLET 2019

Présents :

EPTB Charente : Baptiste SIROT, Sarah PAULET, Adeline MASSONNEAU
Eau 17 : Jacques LEPINE, Sophie GOINEAU, Pauline PIERRARD
Agence de l'Eau Adour Garonne : Delphine ESPALIEU
Syndicat du Bassin du Né : Victor MOUGIN
SYMBA : Alice PERRON
Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne : Bernard MAINDRON
Poitou Charentes Nature : Jacques BRIE
NACA : Nicolas PUGEAUX
Fédération des CUMA des Charentes : Georges RIGA, Nicolas FIGEAC
CLE SAGE Charente : Claude GUINDET
Grand Cognac : Christine HAURET-CLOS

ARS 17 : Sophie PINCHON
DDT 16 : Stéphanie PANNETIER
DDT 17 : Emilie GAILLARD
Chambre d'Agriculture 17 : Jérôme FAURIOT, Jean-Claude DESRENTES
Chambre d'Agriculture 16 : Claire THUAULT
Océalia : Mathilde LANDAIS
GAB 17/FRAB : Léa CUBAYNES
FREDON PC : Franck OUVRARD
Coopérative Terre Atlantique : NEZEREAU Laurent
Union Agricole Segonzac Chérac : Francis FAURE, Joye BERTIN.
FDCETA : Christophe TERRIER
Charente Eaux : Frédérique JOUBERT

Excusés :

CDA de La Rochelle
CDA de Saintes
Conseil Départemental de la Charente
Conseil Départementale de la Charente Maritime
Union Générale des viticulteurs (UGVC)

Cellule de coordination Re-Sources
Coopérative de la Région de Cognac (CARC)
CIVAM Sud Charente
BNIC

ORDRE DU JOUR :

1. Point sur la qualité de l'eau
2. Bilan des actions 2018 et perspectives 2019
3. Perspective 2020 : année de l'évaluation du programme d'actions
4. Questions diverses



POINT SUR LA QUALITE DE L'EAU

- Produits phytosanitaires :

En 2018, 34 molécules ont été quantifiées aux captages et 9 molécules ont dépassées au moins une fois le seuil de potabilité (0,1 µg/l). La majorité des molécules retrouvées sont des herbicides utilisés en Grandes Cultures et en vigne. Certains métabolites notamment de l'atrazine (3^{ème} et 4^{ème} génération) sont encore retrouvés en eaux de surface et dans les eaux souterraines et peuvent poser des problèmes au niveau des solutions de traitement. Le métolachlore est aussi fréquemment retrouvé dans différentes formes (ESA, OXA).

- Nitrates :

En 2018, on observe des pics autour de 32 mg/l (décembre 2018) et une moyenne annuelle autour de 25 mg/l. Ces résultats sont plus élevés que les années précédentes (2015-2017). Cela peut s'expliquer notamment par la pluviométrie et le déficit de précipitations automnales et hivernales en 2016 et 2017 qui ont permis de maintenir les pics hivernaux de nitrates en dessous de 20 mg/l pour St Hippolyte et de 30 mg/l sur St Savinien.

Il est indiqué qu'un travail sur les données qualité du bassin Coulonge et Saint-Hippolyte (aux captages et sur les stations du bassin) est en cours pour approfondir la connaissance et mieux cibler les actions à mettre en œuvre. Ce travail fera l'objet de réunions spécifiques avec les partenaires intéressés au moment de l'évaluation (à partir du 2^{ème} semestre 2019).

ACTIONS 2018 ET PERSPECTIVES 2019



L'année 2019 constitue la dernière année de mise en œuvre des actions du programme Coulonge et St Hippolyte 2015-2019. L'année 2020 sera consacrée à l'évaluation et la construction du nouveau programme d'actions.

► LES ACTIONS AGRICOLES (CF. DIAPORAMA)

L'année 2018 a montré une forte dynamique et une mobilisation des partenaires et agriculteurs dans les actions agricoles menées et notamment celles en vignes sur les thématiques des couverts végétaux (choix de variétés, semis, destruction et valorisation), les biocontrôles, la confusion sexuelle, la gestion des effluents viti/vini et phytos.

L'année a été fortement marquée par les investissements dans du matériel (pulvérisateurs à panneaux/confinés, matériel de désherbage mécanique, aire de remplissage/lavage, ...) grâce aux dispositifs d'aides : Plan Végétal Environnement (PVE – Région NA) et à l'Accord Cadre (AEAG - BNIC).

Concernant les certifications environnementales, elles sont bien intégrées sur le territoire notamment au travers d'HVE (Haute Valeur Environnementale) qui mobilise en vigne avec la mise en place de la CEC (Certification Environnementale Cognac) portée par le BNIC.

Le constat est plus mitigé concernant la filière grandes cultures. Comme les années précédentes et malgré l'implication des partenaires, peu d'actions ont été réalisées et n'ont pas mobilisées beaucoup d'agriculteurs.

Des projets innovants sur le territoire : APIVITI

L'association APIVITI, créée sur les communes de Mosnac et Saint-Simeux, a pour but l'implantation de couverts mellifères pour améliorer la biodiversité et apporter aux abeilles une nourriture conséquente et variée, leur permettant de bien vivre en pays viticole.



Des apiculteurs et viticulteurs se sont regroupés afin d'implanter 22 ha de couverts mellifères en 2019. L'association est accompagnée technique par les Etablissements Landreau (financé dans le cadre du programme Coulonge et St Hippolyte) sur le choix des couverts et leur implantation. Grand Cognac et la maison Hennessy participent au financement du projet au côté du Crédit Agricole.

Les actions illustrées par les partenaires



Nicolas PUGEAUX du **NACA** présente les actions menées par les Négoces en 2018 (cf. diaporama)

Expérimentation en biocontrôles et présentation des résultats en journée technique par le groupe PIVETEAU → des résultats prometteurs malgré une année difficile au vue des conditions météorologiques. Ces essais sont reconduits en 2019 et les résultats seront prochainement présentés lors d'une matinée sur le terrain.

Journée technique sur l'agriculture de conservation organisée par les Etablissement Nau en présence de Frédéric Thomas à destination des agriculteurs et des élèves du lycée agricole de l'Oisellerie.



Nicolas FIGEAC de la **Fédération des CUMAs des Charentes** présente les actions menées autour de la thématique des couverts végétaux. (cf. diaporama) : essais de semis et destruction de couverts végétaux. En 2018 ces actions ont été complétées par la mise en place d'un groupe sol en viticulture suite à une volonté collective de comprendre et maîtriser les pratiques autours des couverts végétaux.

Concernant les actions individuelles en 2018, plusieurs projets ont été accompagnés par les partenaires sur le territoire :

- Gestion des effluents : aires de lavage/remplissage ; filières de traitements, stockage, ...
- Raisonnement des pratiques « phyto » et « fertilisation » : suivi MAEC, investissements dans du matériel (équipements du pulvérisateur, désherbage mécanique, ...), conversion bio, ...
- Aménagement des versants : couverts végétaux, mise en place de haies, ...



Focus sur les MAEC (cf. diaporama)

- Mesures « **Eau** » : ouvertes sur le territoire de Coulonge et St Hippolyte en 2016, 2017 et 2018 et sur le bassin versant du Né en 2015, 2016 et 2017.
- Mesures « **Biodiversité** » : ouvertes sur la vallée du Né depuis 2015.

Bilan 2018 : 47 exploitations engagées et 798 ha de SAU sous contrat

Il est précisé que les prochaines MAEC ne seront pas disponibles avant 2022 sur le territoire car elles seront proposées dans le cadre du prochain Programme de Développement Rural (PDR) Nouvelle-Aquitaine.

Perspectives 2019

Pour 2019, l'objectif est de poursuivre les actions agricoles collectives, d'encourager et développer l'accompagnement des démarches de certifications environnementales et de continuer à accompagner les projets des agriculteurs du territoire.

Dans le cadre du réseau des animateurs « Eau » du bassin de la Charente, une formation sera organisée à destination des conseillers et techniciens sur l'aménagement des versants en octobre 2019 et février 2020. Sur Coulonge et St Hippolyte, deux journées seront organisées sur les secteurs Né/Seugne et Antenne/Soloire.

Un travail est également en cours avec les animateurs Re-Sources de Charente-Maritime pour concevoir et mettre à disposition des panneaux de communication à destination des agriculteurs engagés dans la démarche Re-Sources. Cette action répond à une forte demande du terrain pour valoriser les efforts des agriculteurs.



► LES ACTIONS NON AGRICOLES

Accompagnement des collectivités dans la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires :

Cette action, lancée en 2018, concerne 149 communes du PAT Coulonge et Saint-Hippolyte (les communes du Bassin Versant du Né étant déjà accompagnées sur cette thématique depuis 3 ans par la FREDON dans le cadre du Contrat de bassin du Né). Elle a permis aux communes du territoire de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour améliorer la gestion et l'entretien de leurs espaces communaux.



Bilan de l'action et de l'animation menée par la **FREDON PC** (Franck OUVRARD) (=maître d'ouvrage de l'action sur le territoire du PAT Coulonge et Saint-Hippolyte)

Pour rappel, l'accompagnement était proposé gratuitement aux communes du territoire. Au préalable un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des communes. Il avait pour objectif de situer la commune dans la démarche et de définir les besoins.

Deux types d'accompagnement étaient ensuite proposés aux communes :

- **Individuel** : réalisation d'un diagnostic et apport technique sur une ou plusieurs zones où l'entretien semble poser problème pour la commune (ex : cimetière, gestion de l'enherbement des trottoirs...)
- **Collectif** : ateliers thématiques, visites de communes pionnières et démonstrations de matériels.

La FREDON PC et l'EPTB Charente ont également accompagné les communes dans les essais de végétalisation (distribution de graines) et la communication (panneaux, articles...).

L'avancement des communes dans la démarche est consultable [en ligne](#).

Le **bilan de l'action** en quelques chiffres :

Questionnaires : **46** réponses/149 envoyés → en 2018, 82% des communes interrogées utilisées encore des produits phytosanitaires.

Ateliers thématiques : **2** sur la végétalisation de cimetière, **1** sur la communication, **3** démonstrations de matériels → **48** communes participantes (binôme agent/élue)

23 diagnostics communaux

33 communes ont mis en place des essais (fleurissement de pied de murs, plantes couvre sol...)

Afin de valoriser l'action une vidéo a été réalisée et retrace l'accompagnement réalisé en 2018. Elle est disponible sur la chaîne [Youtube de l'EPTB Charente](#)

Perspectives 2019

Cette action n'est pas reconduite en 2019 (arrêt des financements de l'AEAG). Cependant l'EPTB Charente a souhaité maintenir un lien avec les communes du territoire. L'exposition « [Sauvages des Rues, Belles et rebelles](#) » est désormais mise à disposition sur le territoire. Son objectif : sensibiliser les habitants des communes à la flore spontanée et aux pratiques alternatives. Elle sera exposée cet été sur les communes de : Jonzac, Châteauneuf-sur-Charente, Colombiers, Dompierre-sur-Charente, Port d'Envaux et bien d'autres...

Dispositif pédagogique : « Mon territoire au fil de l'eau » :



Le dispositif « Mon Territoire au Fil de l'Eau » a été élaboré par un groupe de travail composé d'associations d'éducation à l'environnement et des animateurs "eau" du territoire du bassin Charente. L'objectif de ce dispositif est de répondre aux besoins pédagogiques et éducatifs sur le thème de l'eau, tant sur le volet scolaire que grand public. Le dispositif, élaboré en 2016, a été testé pour l'année scolaire 2017/2018 sur 4 territoires du bassin versant de la Charente (Arnoult, bassin du Né, Coulonge et Saint-Hippolyte, AAC Nord-Ouest Charente)

Perspectives 2019

Pour l'année scolaire 2019/2020, deux communes se sont engagées dans le dispositif sur le territoire du BAC de Coulonge et St Hippolyte : St Savinien et Condéon (sur le territoire du syndicat du bassin du Né).

PERSPECTIVES 2020 : EVALUATION DU PAT 2015-2019

► Etat de l'enveloppe financière du programme

De façon globale, l'enveloppe financière est pratiquement entièrement consommée ce qui traduit un engagement de tous dans les actions du programme et une bonne dynamique. Le plus gros poste de dépenses est le PVE (aides à l'investissement). En effet, les aides à l'investissement ont très bien fonctionné sur le territoire et notamment chez les viticulteurs (aire de lavage, pulvérisateurs à panneaux...).

Un bilan financier précis sera présenté dans le cadre de l'évaluation.

► Evaluation du programme

L'année 2020 sera consacrée à l'évaluation du programme d'actions 2015-2019 et à la construction d'un nouveau programme d'action 2021-2025. L'objectif sera de réaliser un bilan évaluatif approfondi afin d'apporter une analyse critique sur sa mise en œuvre et ses résultats. Il s'agira également de proposer les bases techniques et méthodologiques concrètes pour la mise en œuvre de nouveaux leviers d'actions permettant d'élaborer un futur programme d'actions pertinent, innovant et adapté au contexte du territoire.

L'évaluation comprendra notamment :

- Un bilan de la qualité des eaux brutes pour les prises d'eau et les cours d'eau (en interne).
- Une analyse de la stratégie, de la gouvernance et de l'animation : travail en cours en partenariat avec les syndicats de bassins)
- Un bilan qualitatif (perception du programme, réalisé en externe) et quantitatif (réaliser à deux échelles : BAC Coulonge et St Hippolyte et sous bassins)

Durant cette année d'évaluation et de construction du nouveau programme d'actions, certaines actions collectives pourront être maintenues. Ces actions seront à définir collectivement.

► Pistes de réflexion pour la construction du futur programme d'actions

Jusqu'à 2018 sur le territoire du BAC de Coulonge et Saint Hippolyte, il y avait deux contrats : Le Contrat Coulonge et St Hippolyte (Re-Sources – enjeu AEP) et le contrat de bassin du Né. Aujourd'hui, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ne souhaite plus de superposition de contrats ainsi il est envisagé de proposer un seul CONTRAT GLOBAL co-porté par l'EPTB Charente, Eau 17 et la CDA de La Rochelle et de réfléchir avec les syndicats de bassins concernés à l'articulation et la cohérence des démarches en cours sur les territoires et d'envisager l'animation locale à mettre en place sur les sous-bassins.

Le territoire de Coulonge et St Hippolyte est concerné par quatre syndicats de bassins : le SYMBA, le SYBRA, Le syndicat du bassin du Né et le SYMBAS. Un travail est actuellement en cours avec les quatre syndicats de bassin concernés. Une première réunion est prévue en juillet 2019.

► **Zones Soumises à contraintes environnementales (ZSCE)**

Intervention de l'Agence de l'eau Adour-Garonne (Delphine ESPALIEU) :

*Rappel : Dans le cadre de la définition de son 11^{ème} programme, l'Agence de l'Eau souhaite plus d'efficacité dans son accompagnement financier. Pour ce faire, un avis a été rendu par le Conseil d'Administration de l'AEAG du 15 mars 2018. Il propose notamment de **conditionner le renouvellement des contrats territoriaux**, pour les captages, à la mise en place du dispositif ZSCE (Zones Soumises à Contraintes Environnementales).*

Cette orientation s'appuie sur les conclusions de l'évaluation « Plans d'actions Territorial » menée en 2016 qui pointe notamment les éléments suivants :

- *le cadre concerté et une dynamique sur les territoires*
- *un engagement fort des collectivités et de l'Agence de l'Eau mais un manque d'implication global des services de l'Etat (bien que la Charente et la Charente-Maritime ne soient pas les plus concernées car bien impliquées dans la démarche Re-Sources).*

Le BAC Coulonje et St Hippolyte sera le premier territoire du département de la Charente- Maritime (sur Adour-Garonne) à s'engager dans cette démarche. L'Arnoult sera également concerné à partir de 2020 car le 2^{ème} programme d'actions prend fin en 2020. À noter que la démarche est déjà engagée dans le département 16 sur les AAC16.

Fonctionnement et planning de la mise en place d'une ZCSE (pilotage DDTM 17) :

1. *Délimitation du périmètre (Peut être tout ou une partie de l'AAC) → une concertation entre services de l'état, l'AEAG, les porteurs du programme d'action et la Chambre d'Agriculture sera mis en place pour définir ce périmètre. (Durée : environ 1 an). La DDTM 17 indique qu'elle organisera une première réunion en novembre 2019.*
2. *Définition et mise en place d'un programme d'actions volontaire pendant 3 ans. Ce programme d'actions est mis en place de façon volontaire avec des objectifs chiffrés et précis.*
3. *Si au terme des trois ans, les objectifs ne sont pas atteints, tout ou partie du programme d'action pourra devenir obligatoire après décision du Préfet.*

Tant que les actions restent volontaires (même dans le périmètre ZCSE), elles pourront être financées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. En revanche, si certaines actions passent en réglementaire, elles ne pourront plus être financées.

Il semble important que l'ensemble des partenaires soient associés dès le lancement de la démarche au regard des partenariats forts qui se sont mis en place sur le territoire depuis le début du programme. La démarche ZSCE ne doit pas venir « casser » la relation de confiance entre les porteurs du programme volontaire et la profession agricole.